

*Acte de l'Amérique du Nord britannique*

● (1720)

Nous le répétons, il s'agit d'un compromis. Cela ne nous réjouit pas et j'espère que les autres délégations seront, tout comme nous, prêtes à accepter un compromis lorsque nous formulerons des propositions qui revêtent une très grande importance à nos yeux.

Nous réitérons la position adoptée par le premier ministre, M. Thatcher, lors des conférences précédentes, selon lequel les Canadiens se heurtent à des problèmes qui, à notre avis sont beaucoup plus pressants que la réforme constitutionnelle. Nous allons signaler ces problèmes à la conférence, comme nous l'avons fait par le passé, et nous espérons que les autres délégations y prêteront une oreille attentive et nous offriront toute leur collaboration.

Je n'ai pas l'intention de traiter des points soulevés au sujet de la politique des transports et des disparités régionales, qui constituent le thème même, mais en beaucoup plus vaste, de la motion proposée aujourd'hui par le député d'Egmont. Au sujet de cette question générale, je suis convaincu que si l'ex-premier ministre de la Saskatchewan, le regretté Ross Thatcher, vivait encore aujourd'hui, il adopterait une position différente au sujet des priorités relativement à la question du rapatriement de la constitution et de la nouvelle formule d'amendement, pour ne pas dire la nouvelle constitution. Cependant, c'est peut-être sans rapport avec le débat de cet après-midi.

Nous sèmerions la confusion et risquerions d'embrouiller les choses si nous adoptions aujourd'hui cette résolution, dont j'approuve totalement l'objet et le fond. Je n'ai rien à redire à l'objectif du député. Cependant, ce serait une erreur d'agir uniquement sur ce plan pour le moment. Du même coup, je n'ai pas d'idée valable à proposer sur les mesures à prendre dans ce domaine. Il nous faut trouver de meilleures réponses et de meilleures voies d'approche. Nous devrions agir vite et ramener ici notre constitution, trouver une formule d'amendement, réviser et mettre à jour le document afin que nous puissions commencer à bâtir l'avenir. C'est certainement une préoccupation que nous partageons tous.

Dans ses propos d'ouverture, le député a parlé du débat actuel sur la loi concernant les arrangements fiscaux. Cela a trait à la constitution. Bien des changements et des mises à jour ont été apportés au cours des années dans le cadre des accords fédéraux-provinciaux. Je ne parle pas des conférences organisées pour discuter de la constitution comme telle, mais plutôt des nombreux échanges entre la capitale fédérale et les diverses capitales provinciales au sujet des ministères et organismes du gouvernement. Les résultats des divers accords conclus à l'occasion de ces échanges ont des conséquences directes sur la marche du pays. Cela s'est produit par des changements concrets. Cette façon de procéder a assez duré. Personnellement, j'estime que nous en avons eu plus qu'assez de ces contacts pour modifier la constitution de notre pays de façon tangible.

Je ne suis pas d'accord avec le député qui a dit que nous ne devrions pas rejeter cette motion. Nous devrions songer à quelque chose de plus général. Nous devrions amplifier la résolution du député et formuler le genre de constitution dont nous avons besoin sur le thème proposé dans la résolution du député. Joignons-nous au premier ministre et au gouvernement à cet égard. C'est seulement en lançant un débat de ce genre et en unissant nos efforts que nous pouvons systématiquement mettre fin, non seulement aux inquiétudes du député d'Egmont mais à toutes les autres inquiétudes à l'égard des problèmes vitaux qui se posent actuellement.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je félicite le député d'Egmont (M. MacDonald) d'avoir présenté

[M. McIssac.]

cette résolution. Nous ne discutons pas assez à la Chambre des questions constitutionnelles. C'est dommage. Même s'il est assez démodé de parler de constitutions, en vérité, c'est la loi fondamentale qui dresse les structures de base de toutes nos lois et de notre gouvernement. Le Parlement a négligé ses responsabilités à cet égard. Le député d'Egmont a donc eu raison de nous soumettre cette question.

Je n'ai qu'un reproche à faire concernant un aspect mineur de cette résolution. Je ne pourrais être en désaccord avec la portée générale. Bien peu de députés le pourraient, je pense. Le député s'est inspiré des dispositions de la Charte de Victoria qui avait été adoptée, sinon à l'unanimité, du moins par une bonne majorité, une déclaration qui engage le Parlement et le gouvernement du Canada, les assemblées législatives et les gouvernements des provinces. Le premier paragraphe se lit ainsi:

... promouvoir l'égalité des chances et le bien-être de tous les Canadiens ...

Cela devrait nous engager tous tant que nous sommes. Ce qui m'inquiète n'est pas de savoir si nous le déclarons en termes généraux souvent ou pas, mais si dans la pratique nous faisons ce qu'il faut pour promouvoir l'égalité. Le deuxième paragraphe se lit ainsi:

... veiller à ce que, autant que possible, les services publics essentiels soient d'une qualité acceptable et qu'ils soient à la portée de tous les Canadiens ...

Voilà un domaine où nous devrions tous être engagés. Je suis heureux de le confirmer. Le dernier paragraphe est quelque peu semblable; il se lit ainsi:

... encourager l'expansion économique, afin de diminuer les disparités régionales dans les domaines sociaux et économiques, pour tous les Canadiens, où qu'ils vivent ...

Ces trois déclarations générales n'ont rien d'exceptionnel. Nous devrions tenter, je crois, car on ne peut le faire dans une seule résolution, de consacrer un peu plus de temps à chercher et à discuter comment nous concrétiserons ces engagements. Par exemple, l'égalité sous ces diverses formes exige des paiements de péréquation, c'est-à-dire que le Parlement fédéral doit puiser des fonds dans les régions plus riches du pays et les verser à celles qui n'ont pas les capacités fiscales nécessaires pour fournir des services publics de qualité raisonnable. Sans péréquation, la chose est impossible.

Je suis tout à fait d'accord avec ceux qui s'intéressent à nos problèmes actuels, notamment l'unité canadienne et qui affirment que nous devons faire preuve de souplesse en abordant ces problèmes. La chose est juste et raisonnable. J'espère qu'en abordant les problèmes canadiens, particulièrement les problèmes des relations fédérales-provinciales, nous serons souples.

Mais je voudrais lancer un avertissement. Si nous sommes trop souples et que nous privons le gouvernement fédéral de sa capacité réelle de dépenser, de ses arrangements fiscaux et de ses pouvoirs législatifs pour exécuter effectivement cette tâche de la péréquation, nous détruirons le Canada. Il existe de nombreuses façons différentes d'y arriver, mais nous devons prendre garde de ne pas priver notre organisme central, le gouvernement fédéral, du pouvoir dont il a besoin pour réaliser ce dont nous parlons, promouvoir l'unité nationale par exemple. Nous devons conserver les moyens de réaliser ces objectifs, si nous voulons appliquer les programmes dont le Parlement et les gouvernements provinciaux sont convenus en ce domaine.